

LISTE DE 22 NORMES DE QUALITE DEFINIES PAR L'UNICEF POUR L'APPRECIATION DU CONTENU DES RAPPORTS D'EVALUATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

De façon générale, il y a 5 critères-clés que l'UNICEF exige comme résultats d'appréciation objective des objectifs de projet ou programme :

- 1- Pertinence,**
- 2- Efficacité,**
- 3- Efficience,**
- 4- Impact,**
- 5- Durabilité.**

Les 22 normes de qualité de rapport d'évaluation UNICEF :

1. Page de titre et page de garde au complet
2. Résumé exécutif bien fait
3. Le programme ou projet devant être évalué a été clairement décrit prenant en compte la chaîne des résultats ou le cadre logique
4. Les contributions de l'UNICEF et des autres parties prenantes au projet ou au programme sont clairement décrites
5. Le but de l'évaluation et le contexte fournissent-ils une justification spécifique pour mieux comprendre cette évaluation à ce moment précis
6. L'évaluation a utilisé les critères d'évaluation normalisés de l'OCDE/DAC comme stipulé dans le manuel de politique, programmation et procédure de l'UNICEF ou a fourni une explication pour les critères qui ont été considérés comme non applicables ou non utilisés
7. La conception (le schéma) de l'évaluation intègre la prise en compte par le projet ou programme de l'engagement des Nations Unies et de l'UNICEF sur le principe de programmation basée sur les droits humains
8. La conception (le schéma) de l'évaluation considère le principe de gestion axée sur les résultats dans le cadre du programme ou du projet
9. Les objectifs sont réalistes et réalisables (atteignables) à la lumière des informations qui peuvent être collectées dans le contexte du programme ou du projet. Le champ ou les domaines de l'évaluation sont clairement définis
10. Description claire de la méthodologie
11. Les méthodes d'évaluation sont appropriées et adéquates fournissant une appréciation juste et exhaustive. Mention a été faite des limites de la méthodologie
12. Une description complète de la participation des parties prenantes est faite
13. Les informations ont été obtenues auprès des bénéficiaires du programme ou projet; informations fournies par les personnes éligibles et non les personnes de circonstances.
14. La conception de l'évaluation préserve les droits d'éthique appropriés prenant en compte la protection de la confidentialité, la dignité, les droits et le bien être des personnes humaines, particulièrement des enfants, avec respect pour les valeurs des communautés bénéficiaires.

15. Les résultats présentés incluent : les intrants, les produits; les effets et les impacts sont mesurés si possible (ou un résultat rationnel fourni)
16. L'analyse des résultats inclut une discussion appropriée des contributions relatives des parties prenantes
17. Raisons de l'atteinte des résultats ainsi que des difficultés, particulièrement les contraintes persistantes, sont identifiées, aussi possible soit-il. Les facteurs exogènes contribuant à l'atteinte des résultats ou aux difficultés doivent être identifiées et analysées largement si possible
18. Dans la mesure du possible, le rapport inclut une analyse de coûts
19. Les conclusions sont soutenues par des résultats de l'évaluation qui sont consistants basés sur des données et des méthodes et représentent des aperçus efficaces dans l'identification et/ou solutions d'importants problèmes ou sujets/questions.
20. Les Recommandations sont fermement basées sur l'évidence et l'analyse; elles sont directement pertinentes and réaliste en rapport avec les priorités d'actions clairement définies.
21. Les leçons apprises lessons learned, when presented, were generalized beyond the immediate intervention being evaluated to indicate what wider relevance there might be
22. Annexes complètes